



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SITUÉ AU 66, CHEMIN AUCKLAND, SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON LE 2 FÉVRIER 2026, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PERRON, MAIRE.

Sont présents(e)s :

Sarah Lévesque, Directrice générale, greffière-trésorière	Monsieur André Perron
Monsieur Marc Bégin	Monsieur Shawn Brazel
Monsieur Pierre Blouin	Madame Marie-Michèle Turgeon
Monsieur Denys Gosselin	Madame Gabrielle Letarte-Dupré

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1. Correspondance générale
 - 6.2. Cotation et adhésion
 - 6.3. Demande d'appui
 - 6.3.1. Journées de la Persévérance scolaire
 - 6.4. Demande de don
 - 6.5. Invitation et représentation
7. ADMINISTRATION
 - 7.1. Suivis de la direction générale
 - 7.2. Banque d'heures soutien SCP - Comptabilité
 - 7.3. Résolution engagement constructabilité 8 logements Saint-Isidore-de-Clifton
 - 7.4. Programmation TECQ 2024-2028
8. TRANSPORT - VOIRIE
 - 8.1. Mandat directeur des travaux publics demande de prix pour différents services professionnels
 - 8.2. Nouveau contrat entretien MTQ 2027
 - 8.3. Utilisation du surplus affecté au fonds carrières et sablières
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1. Rapport incendie - Janvier 2026
10. URBANISME
11. ENVIRONNEMENT
 - 11.1. Plantation d'arbres centre communautaire et sentier littéraire
12. LOISIR ET CULTURE

- 12.1. Plaisir d'hiver 21 Février 2026 - Place Auckland
- 12.2. Camp de la relâche 2026
- 12.3. Spectacle d'humour Maxim Martin - 23 mai 2026
- 12.4. Dépliant promotionnel centre communautaire
- 12.5. Décompte progressif no 12 - Centre communautaire
- 13. AVIS DE MOTION
- 14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT
- 15. ADOPTION DE RÈGLEMENT
- 16. TRÉSORERIE
 - 16.1. Paiement des comptes
- 17. DIVERS
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. André Perron, président d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

2026-02-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ET QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

6. CORRESPONDANCE

2026-02-03 6.1. Correspondance générale

CONSIDÉRANT QUE la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 12 janvier 2026 a été déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Cotisation et adhésion

6.3. Demande d'appui

2026-02-04

6.3.1. Journées de la Persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les **élu(e)s de l'Estrie** ont placé la lutte au décrochage scolaire au coeur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les **élu(e)s de l'Estrie**, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE **R3USSIR** organise, du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance, ça mène loin ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR **Marc Bégin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui

valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton pour leur persévérance scolaire en leur remettant des berlingots de lait au chocolat lors d'un petit-déjeuner;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4. Demande de don

6.5. Invitation et représentation

7. ADMINISTRATION

7.1. Suivis de la direction générale

La directrice générale informe le conseil municipal des faits saillants des principales rencontres du dernier mois. Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des activités de fonctionnement du dernier mois ainsi que du mois à venir.

2026-02-05

7.2. Banque d'heures soutien SCP - Comptabilité

CONSIDÉRANT QUE depuis la vente d'Infotech à la compagnie PG, les tarifs des banques d'heures pour le soutien de Sygem ont doublé;

CONSIDÉRANT QUE le service de soutien à Sygem est pertinent pour différents éléments comme la comptabilité, la taxation annuelle ou les relevés 1 et T4;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de soutien d'un ancien formateur et technicien comptable d'Infotech, Pascal Lemelin de Soutien SCP, au montant de 2 375 \$ plus les taxes applicables pour une banque de 25 heures;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une banque d'heures de 25 heures pour des services de soutien de Sygem auprès de Pascal Lemelin de Soutien SCP, pour un montant de 2 375\$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-06

7.3. Résolution engagement constructabilité 8 logements Saint-Isidore-de-Clifton

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton est propriétaire du terrain identifié comme lot 6 328 756 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce lot fait l'objet d'un projet de développement d'immeuble(s) résidentiel(s) communautaire(s) impliquant une demande de financement à la SHQ;

ATTENDU QUE pour rendre ce lot construisible, il est nécessaire de procéder à des travaux préparatoires incluant, sans s'y limiter, le lotissement, l'obtention d'un certificat de localisation, le prolongement des infrastructures (eau, égouts, électricité, etc.), le prolongement de la rue adjacente, les tests environnementaux

(évaluation des sols, études d'impact, etc.), et toute autre mesure requise par les lois et règlements applicables, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et le Règlement sur les permis et certificats de la Municipalité;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être complétés le 30 avril 2026 afin que le lot soit prêt à construire entre le 1er mai et le 31 août 2026, conformément aux pourparlers avec la SHQ;

ATTENDU QUE en cas de non-respect de cet échéancier, la Municipalité s'engage à assumer les coûts associés à la construction, incluant, mais sans s'y limiter les frais de retard, les pénalités contractuelles, les coûts supplémentaires de matériaux ou de main-d'oeuvre, et toute autre dépense découlant directement du retard;

ATTENDU QUE cette résolution vise à assurer une gestion responsable des ressources publiques et à favoriser le développement économique et résidentiel de la Municipalité;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE

1. Que la Municipalité s'engage à rendre le lot 6 328 756 pleinement construisible le 30 avril 2026 et prêt à entamer les travaux de construction entre 1er mai et le 30 août 2026, selon le contrat avec l'entrepreneur désigné par l'organisme, en complétant tous les travaux et démarches nécessaires, incluant :

Le lotissement du terrain conformément aux normes urbanistiques;

L'obtention et la délivrance d'un certificat de localisation à jour;

Le prolongement des infrastructures essentielles (réseaux d'eau potable, d'égouts, d'électricité, de gaz, de télécommunications, etc.) jusqu'au lot;

Le prolongement de la rue adjacente pour assurer l'accès au lot;

La réalisation de tests environnementaux (analyses de sol, évaluations d'impact environnemental, études hydrologiques, etc.) et l'obtention de toutes les autorisations requises du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou d'autres instances compétentes

Toute autre mesure requise pour conformer le lot aux exigences du Code de construction du Québec, du Règlement de zonage municipal et des normes provinciales applicables;

2. Que, en cas de non-respect de la fenêtre temporelle fixée au point 1, la Municipalité assume l'entière responsabilité des frais de retard et des pénalités associés à la construction, tels que définis dans le contrat, sans recours contre les tiers impliqués;

Que le directeur des travaux publics, Frédéric Dodier, soit mandaté pour superviser l'exécution de ces travaux, coordonner avec les entrepreneurs et les autorités compétentes, et rapporter au conseil municipal sur l'avancement mensuel;

Que cette résolution entre en vigueur immédiatement après son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4. Programmation TECQ 2024-2028**Attendu que :**

La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Sarah Lévesque, à procéder au dépôt des travaux de la TECQ 2024-2028 de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton tel que prévu dans les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. TRANSPORT - VOIRIE

2026-02-08

8.1. Mandat directeur des travaux publics demande de prix pour différents services professionnels

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit octroyer des contrats pour différents services professionnels en lien avec les travaux publics qui sont récurrents à chaque année tels que:

- Fauchage des bords de chemins;
- Tonte de la pelouse des terrains municipaux;
- Nettoyage de rue;
- Abat-poussière
- Gravier
- Abrasifs

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont informés des différents modes d'adjudication pour l'octroi des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'IL serait plus efficace de mandater le directeur des travaux publics, Frédéric Dodier, à faire des demandes de prix pour les différents services professionnels en lien avec les travaux publics pour des contrats allant d'un (1) an à (3) ans selon le seuil maximum établi par la loi;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'autoriser le directeur des travaux publics, Frédéric Dodier, à faire des demandes de prix pour les services professionnels susmentionnés et soumettent les dites demandes de prix à la séance du conseil de mars 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-09

8.2. Nouveau contrat entretien MTQ 2027

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la route 253 avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) se terminait en 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a signifié au MTQ son intention de renouveler le contrat de déneigement pour la route 253, et ce, avant le 01 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la saison du déneigement de la route 253 est du 9 octobre au 25 avril;

CONSIDÉRANT QUE les périodes de pré-saison et post-saison sont désormais incluses dans la saison et comprises dans le montant forfaitaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant proposé par le MTQ pour ce nouveau contrat, d'une durée d'un (1) an renouvelable quatre (4) fois pour un total de cinq (5) ans, est de 142 800 \$ par année;

CONSIDÉRANT QU'UNE analyse a été faite pour comparer les coûts d'entretien de municipalités voisines qui ont également un contrat avec le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une contre-offre au MTQ pour un montant de 167 400 \$;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à déposer une contre-offre au MTQ pour un montant de 167 400 \$ pour le nouveau contrat de déneigement no 9007-26-4530 pour la route 253;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-10

8.3. Utilisation du surplus affecté au fonds carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention au programme PPAES a été refusée;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de l'asphalte sur le rang 9 était plus que nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est utilisé par les camions de la carrière et de la sablière;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton autorise l'utilisation d'un montant de 26 860,49 \$ affecté au fonds carrières et sablières pour financer les travaux d'asphaltage du rang 9;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1. Rapport incendie - Janvier 2026

Le rapport du directeur incendie pour le mois de janvier 2026 a été déposé aux membres du conseil municipal.

10. URBANISME

11. ENVIRONNEMENT

2026-02-11

11.1. Plantation d'arbres centre communautaire et sentier littéraire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a l'intérêt suivant :

- Réaliser un aménagement paysager attrayant et durable autour du nouveau centre communautaire au bénéfice de ces citoyens;
- Planter des arbres et des buissons;
- Intégrer un sentier littéraire aménagé avec des arbres et des buissons et annexé au projet du centre communautaire;
- Faire en sorte que les citoyens soient partie prenante du projet via une consultation et de l'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) entreprend le projet Vent de fraîcheur sur l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le CREE a le mandat de préparer le dossier du projet de Saint-Isidore-de-Clifton pour une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet Vent de fraîcheur sur l'Estrie, en partenariat avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge important de signer une lettre d'appui pour aider le CREE à déposer un projet global incluant celui de Saint-Isidore-de-Clifton;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton, par le biais d'une lettre d'appui, soutienne l'organisme CREE à préparer un dossier pour déposer une demande au Fonds municipal vert (FMV) en 2026;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à signer la lettre d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIR ET CULTURE

2026-02-12

12.1. Plaisir d'hiver 21 Février 2026 - Place Auckland

CONSIDÉRANT QUE l'activité Plaisirs d'hiver est de retour depuis 2024 et que son principal objectif est d'offrir aux citoyens une occasion de se rassembler et de profiter de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2025 a attiré plusieurs citoyens, notamment à cause des activités de danse country offertes dans la programmation;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire ne sera pas prêt pour le samedi 21 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE la place Auckland est le meilleur endroit pour organiser l'activité et que l'école primaire des Trois-Cantons a été avisée que nous utiliserons leur terrain extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'organisation de l'activité serait d'un maximum de 1 844 \$ plus les taxes applicables selon le budget présenté par Johanie Vachon-Vallières;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'organisation et la tenue de l'activité hivernale Plaisirs d'hiver le 21 février 2026 à la place Auckland pour un montant maximum de 1 844 \$ plus les taxes applicables ;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-13

12.2. Camp de la relâche 2026

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de la relâche instauré en mars 2024 a permis de confirmer que cette nouvelle offre répond à un besoin pour plusieurs familles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE trois employés du camp de jour régulier sont disponibles pour assurer le service de camp de jour de la relâche durant trois journées, soient les 3, 4 et 5 mars entre 8 h et 17 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les parents ont été consultés quant au lieu à privilégier entre Saint-Isidore-de-Clifton et Saint-Malo;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des parents ont choisi Saint-Isidore-de-Clifton comme lieu souhaité pour la tenue du camp de jour de la relâche;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à la sortie en autobus seront défrayés par le coût d'inscription des enfants;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de l'organisation du camp de la relâche est d'un montant maximum de 2 500 \$ tel que prévu au budget annuel de la municipalité;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'autoriser l'organisation et la réservation des activités en lien avec la tenue du camp de jour de la relâche durant trois journées, soient les 3, 4 et 5 mars entre 8 h et 17 h 30;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-14

12.3. Spectacle d'humour Maxim Martin - 23 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible pour organiser des activités et des événements pour les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton et pour les non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE la démarche sur le positionnement stratégique collectif effectuée avec Niska en 2025 a permis aux citoyens de suggérer des activités et des événements qui pourraient être organisés au nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été faites par Johanie Vachon-Vallières, l'agente au loisir, pour l'organisation d'un spectacle avec Maxim Martin;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que la vente des billets couvrira le cachet de l'artiste au montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les ventes de bar vont couvrir une partie des autres dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pour objectif de faire connaître le nouveau centre communautaire;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'organisation du spectacle de Maxim Martin le samedi 23 mai 2026;

ET autorise la signature du contrat pour un montant maximum de 5 000 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-15

12.4. Dépliant promotionnel centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire sera bientôt disponible pour organiser des activités et différents types d'événements pour les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton et pour les non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà reçu des demandes de réservations pour des mariages à l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pour objectif de faire connaître le nouveau centre communautaire auprès des municipalités voisines, des organismes et des entreprises de la région et même de la région de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire répondra à un besoin pour les gens qui recherchent une grande salle de qualité avec des équipements de sonorisation, une cuisine et un bar;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de service de Geneviève Patoine, graphiste dans le Haut-Saint-François, pour un dépliant promotionnel du centre communautaire qui aidera à en faire la promotion;

CONSIDÉRANT QUE le tarif proposé pour les services de graphisme est de 480 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le tarif pour les frais d'impression est de 790 \$ plus les taxes applicables pour 250 copies du dépliant;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de graphisme du dépliant promotionnel à Geneviève Patoine pour un montant de 480 \$ plus les taxes applicables;

ET autorise l'impression de 250 copies du dépliant pour un montant de 790 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-02-16

12.5. Décompte progressif no 12 - Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte progressif n° 12 révisé au montant de 355 153,84 \$ incluant les taxes, que l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* a remis en lien avec les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 27 janvier 2026 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 12 pour un montant de 355 153,84 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur *Construction R. Bélanger*;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AVIS DE MOTION

14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE

2026-02-17

16.1. Paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par ***Shawn Brazel***

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 323 271,12 \$ (dépenses de fonctionnement de 75 477,24 \$ et dépenses d'investissement de 247 793,88 \$) en référence aux chèques 202600064 à 202600106 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 17 659,40 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 68 961,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17. DIVERS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

2026-02-18

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par ***Gabrielle Letarte-Dupré***

de clore la présente session à **20 h 59**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière